



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P363_2023

Date : 24/10/2023

OBJET : Rénovation de la piscine des Pieux (50340)

Exposé

La piscine intercommunale des Pieux a été conçue en 1989 pour répondre à des besoins d'apprentissage de la natation scolaire pour les élèves du primaire et du secondaire et pour la prévention des risques de la noyade.

Un projet de rénovation de cet équipement a été mené par une équipe de maîtrise d'œuvre conduite par la société AP-MA architecture, intégrant les évolutions liées aux nouvelles pratiques (aquagym, école de natation, club...) et s'inscrivant dans une démarche environnementale, axée notamment sur une réduction des consommations énergétiques et d'eau.

Aussi une procédure adaptée a été lancée en avril 2023 afin de réaliser les travaux de cette opération.

Les prestations portent sur 15 lots traités par marchés séparés :

- Lot n° 1 - Désamiantage - déposes - démolitions - gros œuvre
- Lot n° 2 - Charpente bois
- Lot n° 3 - Couverture - étanchéité
- Lot n° 4 - Revêtement de façades
- Lot n° 5 - Menuiseries extérieures et intérieures aluminium - signalétique
- Lot n° 6 - Métallerie acier et inox
- Lot n° 7 - Traitement d'air - chauffage - climatisation- plomberie
- Lot n° 8 - Traitement d'eau
- Lot n° 9 - Électricité courants forts et faibles
- Lot n° 10 - Agencement intérieur bois
- Lot n° 11 - Plafonds suspendus - corrections acoustiques
- Lot n° 12 - Étanchéité liquide - Revêtements de sols et muraux carrelés
- Lot n° 13 - Peinture
- Lot n° 14 - Équipements vestiaires - Cabines - Casiers
- Lot n° 15 - VRD - Espaces verts

En l'absence d'offre pour les lots 6, 8 et 10, ces lots sont déclarés infructueux. Les lots 3, 4, 5, 11, 12, 14 et 15 sont déclarés sans suite pour motif d'intérêt général. Ces lots non attribués seront à relancer.

Suite à l'analyse des candidatures et des offres reçues pour les autres lots, et après négociation, il est proposé de signer les marchés publics avec les entreprises suivantes pour leurs offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'attribution définis dans la consultation :

- Lot n° 1 : avec l'entreprise **FAUTRAT BTP**,
- Lot n° 2 : avec l'entreprise **RENOFORS**,
- Lot n° 7 : avec l'entreprise **FOUCHARD**,
- Lot n° 9 : avec l'entreprise **INEO NORMANDIE**,
- Lot n° 13 : avec l'entreprise **GUY LEFEVRE**.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** les marchés publics de travaux pour la rénovation de la piscine des Pieux avec les entreprises suivantes :
 - Lot 1 Désamiantage - déposes - démolitions - gros œuvre : entreprise **FAUTRAT BTP** - 56 zone industrielle - 50430 LESSAY pour son offre de base d'un montant de 649 513,99 € HT soit 779 416,79 € TTC,
 - Lot 2 Charpente bois : entreprise **RENOFORS** - 16 rue de Longjumeau - 94150 RUNGIS, pour un montant de 108 270,68 € HT soit 129 924,82 € TTC,
 - Lot 7 Traitement d'air - chauffage - climatisation - plomberie : entreprise **FOUCHARD** - Avenue de Verdun - 50200 COUTANCES, d'un montant de 538 000,00 € HT soit 645 600,00 € TTC pour les travaux et d'un montant de 6 500,00 € HT, soit 7 800 € TTC pour la maintenance P2 des équipements mis en œuvre d'une durée d'un an,
 - Lot 9 Électricité courants forts et faibles : entreprise **INEO NORMANDIE** - 16 rue de la Boulaie - ZI du Madrillet - 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, d'un montant de 275 988,55 € HT, soit 331 186,26 € TTC pour les travaux et d'un montant de 1 011,69 € HT, soit 1 214,03 € TTC pour la maintenance P2 des équipements mis en œuvre,

- Lot 13 Peinture : entreprise **GUY LEFEVRE** - 715 Boulevard de l'Est - BP 104 - Turlaville - 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN pour un montant de 51 948,91 € HT, soit 62 338,69 € TTC,
- **De dire** que les marchés débutent à compter de leurs notifications jusqu'à la réception finale des travaux,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal - Ldc 81573,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE